PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

PROGRAMME

Se préparer à la certification HVE

Formation Mixte Digitale

Public visé :
Tout exploitant agricole, technicien et conseiller du département du Vaucluse

Pré-requis : aucun
Spécificités : 1h30 de formation à distance à réaliser avant l'intervention en salle.
Si possible venir avec un ordinateur portable

La Certification Environnementale est une démarche volontaire accessible à toutes les filières, portée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le niveau 1 de la Certification est basé sur la conditionnalité de la PAC. Le niveau 3 est la Haute Valeur Environnementale, construite autour de 4 thèmes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de l'irrigation
A l'issue de la formation vous aurez identifié les éléments à mettre en conformité sur votre exploitation pour répondre aux exigences du niveau 1 et du niveau 3 de la Certification Environnementale.

Objectifs

- Réactiver et actualiser ses connaissances concernant la conditionnalité de la PAC (module à distance)
- Identifier les étapes de la Certification HVE
- Identifier les éléments réglementaires à mettre en conformité sur l'exploitation pour répondre aux exigences du niveau 1 de la Certification
- Identifier les points forts et les points faibles de son exploitation au regard des exigences du niveau 3 de la Certification Environnementale

Contenu

Formation Mixte Digitale

- Rappels réglementaires conditionnalité de la PAC
- La démarche Haute Valeur Environnementale : enjeux et objectifs
- Réalisation de son autodiagnostic sur la conditionnalité de la PAC comme première étape d'une validation du niveau 1
- Déroulé des items et de la grille du niveau 3
- Simulation avec une exploitation fictive

Nombre de jours

8h30 heures
Soit 1,2 jours

Dates

04 juin 2024 + FMD
dès le 28 mai 2024

Lieu

Chambre Agriculture de Vaucluse
Site Agroparc
84000 - AVIGNON

Intervenant(s,es)

Camille GUILLOTTE,
Conseillère qualité et certification, Chambre Agriculture de Vaucluse

Tarifs

Ressortissant VIVEA à jour de ses cotisations : **prise en charge**
Autre public : **210€**

Méthodes pédagogiques

Module de formation à distance à suivre à votre domicile avant la phase de présentiel.
Apports théoriques – Exposés - Echanges
Travail individuel
Questionnaire des attentes – Quizz et plan d'actions
Evaluation de fin de formation

Evaluation

Un quizz sera mis en œuvre en fin de journée.
Un questionnaire écrit de satisfaction / évaluation sera renseigné en fin de stage. Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la session.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

CONTACTS

Administratif	Pédagogie
Patricia DUFLOS	Camille GUILLOTTE
04 90 23 65 05	06 71 75 50 01
formation@vaucluse.chambagri.fr	camille.guillotte@vaucluse.chambagri.fr

www.chambre-agriculture84.fr

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONDITIONS GENERALES
d'inscription et de participation

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

www.chambre-agriculture84.fr, Espace Pro - se former
Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action, qui contribue au développement des compétences, entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.
La formation pourra se dérouler soit en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, …).
La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.
Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.
Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception et encaissement du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.
Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.
Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totalement à Distance : toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (Agriculteur(trice)s), conjoint(e)s, collaborateur(trice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement (04 90 23 65 11)

Les conditions financières et prise en charge :

" Contributeur(trices) VIVEA "

Cas général : une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trice)s Vivéa, hors thèmes prioritaires de formation.
Cas particulier : pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(rice)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.
Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.
Si le contributeur(trice) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

" Salarié(e)s ", « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT…) ou autre dispositif (Pôle Emploi..), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.
Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation « autre public » seront intégralement à la charge de l'employeur.
La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

" Autres publics "

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier (Certiphyto 140 €/j)

"Toutes personnes en démarche d'installation"

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional….) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir des pièces justificatives de leur éligibilité au financement VIVEA (nous contacter).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande).
Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée 50€. Toute formation commencée et non achevée sera facturée au prix « autre public »

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 8h30 à 17h30.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

Cas de différend :

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.
La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :
- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. »
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

BULLETIN INSCRIPTION

Merci de renseigner **l'ensemble** des rubriques et de nous retourner votre inscription **avant le 20 mai 2024**

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :
Chambre d'agriculture de Vaucluse
Service Formation- Site Agroparc
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Portable : .....

Mail : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

□ **oui** □ **non**

Vous êtes :

□ Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

□ Salarié(e) d'exploitation ou de coopérative

□ Autre public Précisez : .....

NB : Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au
04 90 23 65 11 ou formation@vaucluse.chambagri.fr

L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

N° Siret : .....

Production principale :

☐ Arboriculture ☐ grandes cultures ☐ maraîchage viticulture ☐ élevage ☐ autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél : .....

Mél : .....

Contact - Inscription :
Patricia DUFLOS
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Formation souhaitée

Se préparer à la certification HVE

Le(s) **04 juin 2024+ FMD dès le 28/05/24**
(1 jour + 1h30 FMD soit 8h30)

Tarifs et règlement

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

☐ **34 € si** contributeur VIVEA à jour de ses cotisations pour Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation, sinon tarif autre public.

☐ **210 €** net de taxe salarié d'exploitation, autre public

Signature

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, sanctions) et des conditions de vente

Fait à : **Signature :**

Le :

Olivier GAUER
Sous-directeur

www.chambre-agriculture84.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

PROaGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAUCLUSE

Vos attentes et positionnement

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Vous allez participer à la formation

Se préparer à la certification HVE *(FMD)*
Le mardi 04 juin 2024 + FMD dès le 28 mai 2024

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner ce questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Avez-vous déjà une certification d'entreprise ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ?……
……

Quels sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?
……
……

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle et quand ? ……
Ce que vous venez chercher en complément :……
……

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?
……
……
……

A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si :
……
……

Des attentes particulières ou suggestions dont vous voudriez nous faire part ?
……
……

Merci de votre collaboration